

LE PREMIER MINISTRE./.-

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
la loi 17/74 du 24 Mars 1974 portant modification de la Loi N° 12/74 du 24 Mars 1974 portant modification de la Loi N° 12/74 du 24 Mars 1974 ;

(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut general des fonctionnaires
(/u la decret 59/23 du 30.1.59 fixant les conditions d'integration dans les cadres des categories A, B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;

(/u le decret 62/426 du 29.12.62 fixant les statuts des cadres de la categorie A des Services Administratifs et Financiers -SAF- ;

D.G.B.

(/u le decret 62/130/ME du 9.5.62 fixant le regime des remuneration des fonctionnaires ;

(/u le decret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hierarchisation des diverses categories des cadres ;

(/u le decret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les categories et hierarchies des cadres crees par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut general des fonctionnaires ;

(/u le decret 62/198/FP du 5.7.62 relatif a la nomination et a la revocation des fonctionnaires de la Republique Populaire du Congo ;

(/u le decret 67/50/FP-BE du 24.2.67 reglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes reglementaires relatifs aux nominations, integrations, reconstitutions de carriere et reclassements ; notamment en son article 1er & 2 ;

(/u le decret 73/443 du 24.4.73 fixant les conditions de changement de specialite applicables aux fonctionnaires de la Republique Populaire du Congo ;

D.C.F.

(/u le decret 74/470 du 31.2.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du decret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les echelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le decret 74/229/MJT.DGT/DGPCE du 10.6.74 portant attribution de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et/les diplomes des Grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Superieur de Commerce ;

(/u le decret 80/630 du 27.2.80 portant deblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le decret n° 90/511 du 10 Octobre 1990, organisant l'interim du Premier Ministre ;

(/u le decret n° 90/513 du 1.9.90 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le decret n° 90/514 du 1.9.90 portant Organisation des interims des Membres du Gouvernement ;

(/u le decret 85/260 du 5.3.85 determinant le circuit d'approbation des actes relatifs aux integrations, avancements et revisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

Vu le decret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux affets financiers des avancements, des reclassements, des revisions des situations administratives et des titularisations, (/u l'arrétés 2087/FP du 21.6.58 fixant le reglement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrété 3706/MTSS-DGTFP-DFP du 13.4.82 autorisant certains fonctionnaires des Services Techniques (Agriculture) a suivre un stage de formation dans le domaine du Mouvement Cooperatif en France ;

(/u le rectificatif 3810/MTSS.DGTFP.DFP du 16.5.84 a l'arrété 3706/MTSS.DGTFP/DFP du 13.4.82 autorisant certains fonctionnaires des Services Techniques (Agriculture) a suivre un stage de formation dans le domaine du Mouvement Cooperatif en France. ;



